



Le 14 février, Hervé Bopda a vu l'affaire le concernant prendre un nouveau tournant avec son comparution devant le tribunal de grande instance du Wouri. Suite au dessaisissement du tribunal militaire de Douala pour "incompétence", le TGI s'est également déclaré incompétent, renvoyant ainsi l'affaire devant le tribunal de première instance de Douala-Ndokoti.

L'affaire continue de susciter de l'intérêt en dépit des défis liés à l'identification d'un nombre significatif de potentielles victimes, en raison du grand nombre de témoignages anonymes circulant sur les réseaux sociaux. Hervé Bopda a de nouveau été déféré au parquet le 15 février, où le procureur a ordonné des compléments d'enquêtes, notamment un nouveau test de dépistage au Centre Pasteur et la récupération de messages effacés. Avocats et enquêteurs s'efforcent de faire toute la lumière sur les accusations de "port illégal d'arme, escroquerie, menace sous condition, viols en réunion, tentative d'enlèvement sous la menace d'une arme, agressions diverses, menaces et harcèlement sexuel".

Avec les rebondissements judiciaires en cours, l'affaire Hervé Bopda soulève des questions sur la compétence des juridictions, le traitement des délits et la nécessité d'éléments probants pour étayer les accusations. Il est crucial que toute personne détenant des preuves tangibles les transmette à la justice de manière formelle et légale, afin d'assurer un déroulement équitable et transparent des procédures